

VOUS AVEZ BESOIN D'ÊTRE MIEUX INFORMÉ OU ORIENTÉ EN MATIÈRE JURIDIQUE

- CONNAÎTRE VOS DROITS ET OBLIGATIONS,
- COMPRENDRE LES TERMES D'UNE DÉCISION DE JUSTICE ET DES TEXTES DE LOIS,

LES JURISTES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE L'AUBE RÉPONDENT À TOUTES LES QUESTIONS JURIDIQUES QUE VOUS VOUS POSEZ ET ONT POUR RÔLE DE VOUS INFORMER, AIDER ET ORIENTER DANS VOS DÉMARCHES JURIDIQUES.

INTERVENANT GRATUITEMENT ET EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ, LEUR DOMAINE D'INTERVENTION EST TRÈS VASTE : DROIT DES VICTIMES, DROIT DU TRAVAIL, DROIT DE LA FAMILLE (divorce, séparation, autorité parentale, décès etc), DROIT DU LOGEMENT (bail, achat, vente, succession), DROIT DE LA CONSOMMATION, DROIT PÉNAL, etc.

DES PERMANENCES DE PROXIMITÉ SE DÉROULENT AU SEIN MÊME DE VOTRE COMMUNE DEPUIS L'ADHÉSION DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU CDAD

→ Pour rencontrer un juriste du CDAD 10 vous devez prendre rendez-vous à une des permanences ayant lieu dans les mairies suivantes :

POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NOGENTAIS



(Barbuise - Bouy sur Orvin - Courceroy - Ferreux Quincey - Fontenay de Bossery - Fontaine Macon - Gumery - La Louptière Thénard - Marnay sur Seine - Le Mériot - Montpothier - La Motte Tilly - Nogent-sur-Seine - Perigny la Rose - Plessis Barbuise - Pont sur Seine - Saint Aubin - Saint Nicolas La Chapelle - La Saulsotte - Soligny les Etangs - Trainel - Villenauxe-la-grande - La Villeneuve au Chatelot)

NOGENT-SUR-SEINE

de 14h00 à 16h00

 03 25 39 42 00

2 PERMANENCES PAR MOIS

VILLENAUXE-LA-GRANDE

de 15h30 à 17h30

 03 25 21 32 22

1 PERMANENCE TOUS LES 2 MOIS

TRAINEL

de 10h00 à 12h00

 03 25 39 10 23

1 PERMANENCE TOUS LES 2 MOIS

Adressez-vous à ces mairies pour renseignements et inscription

Retrouvez le planning complet de nos
permanences sur notre site internet :

 www.cdad-aube.fr

